Date d'entrée en vigueur: 2025-01-16



RÈGLEMENT NUMÉRO: 1978

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 322 000 \$ POUR DES ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de décréter une dépense et un emprunt de 1 322 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. La Ville de Saint-Eustache est autorisée à exécuter des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable, suivant des estimations préparées par Karine Lorrain, ingénieure, directrice du Service du génie, en date du 11 novembre 2024, lesquelles sont plus amplement détaillées au document joint comme annexe « A ».
- 2. Aux fins prévues au présent règlement, la Ville est autorisée à dépenser 1 322 000 \$.
- 3. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires aux fins du présent règlement, y compris les frais incidents, la Ville est autorisée à emprunter pour un terme de quinze (15) ans 1 322 000 \$.
- 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du périmètre liséré par un trait gras au plan préparé par le Service du génie de la Ville, daté du 5 novembre 2024, sur la base de la valeur de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur à chaque année; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe. Ledit plan est joint au présent règlement comme annexe « B ».
- 5. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moindre que celui prévu à l'annexe « A », tout montant, disponible dans un cas, peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.
- **6.** Le conseil approprie, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et les taxes imposées aux termes du présent règlement sont réduits en conséquence.

Règlement 1978 VILLE DE SAINT-EUSTACHE

7.	Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de
	dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de
	l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la
	période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme
	décrété au présent règlement.

_							
Q	l a nrácan	t ràalamant	t antra an	MALIQUE	conformém	ant à	
u.	LE DIESEII	LIGUIGILIGIII	. כוונוכ כוו	viducui	COLHOLLICITI	сп. а	ia LUI.

ANNEXE A



ANNEXE A RÈGLEMENT 1978 TABLEAU RÉSUMÉ

ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total des travaux avant taxes	Laboratoire et arpentage 4%	Coûts directs (incluant travaux et frais de laboratoire)	Imprévus 10%	Honoraires professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	Financement	TOTAL BRUT
1. Infras - bouclage aqueduc 25e de Dubois à Dubois 2. Équipements aux services des eaux (pompes, moteurs, interrupteurs, génératrice et équipements divers)	480 239\$ 511 677\$	19 210\$	499 449\$ 511 677\$	Child State Control Control	49 945\$	29 892\$ 28 072\$	49 945\$ 51 168\$	679 175\$ 642 085\$
TOTAL - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES TOTAL ARRONDI	991 916\$	19 210\$	1 011 126\$	101 113\$	49 945\$	57 964\$	101 113\$	1 321 260\$ 1 322 000\$

11 novembre 2024

Karine Lorrain , ing., M.ing. Directrice, Service du Génie

Règlement 1978 VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Ville de Saint-Eustache

ANNEXE A

RÈGLEMENT 1978

Service du génie

ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE

TRAVAUX : 1. Infras - bouclage aqueduc 25e de Dubois à Dubois

DOSSIER : SM-334.1

Honoraires professionnels et travaux

DATE : 2024-11-11

RUES : 25e avenue

: Dubois

DE

				A : Dubois			
ITEM	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ	QUANTITÉ	PRIX	MONTANT TOTAL	
NO	DESITEMS		PRÉVUE	EXÉCUTÉE	UNITAIRE	CALCULÉ	
A A-1	<u>bouclage aqueduc</u> Ajout d'une conduite d'aqueduc entre les rues Dubois et Dubois	global	1	1	200 000.00 \$	200 000.00 \$	
A-2	Réfection de la fondation de la rue	global	1	1	80 000.00 \$	80 000.00 \$	
A-3	Réfection du pavage	global	1	1	80 239.00 \$	80 239.00 \$	
A-4	Travaux divers (organisation de chantier, signalisation aménagements, etc.)	global	1	1	120 000.00 \$	120 000.00 \$	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

TOTAL NET:

480 239.00\$

Règlement 1978 VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Ville de Saint-Eustache

ANNEXE A

RÈGLEMENT 1978

ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE

Service du génie

2. Équipements aux services des eaux (pompes, moteurs,

DOSSIER

9245420 A SANS

TRAVAUX : interrupteurs, génératrice et équipements divers)

DATE : 2024-11-11

RUES : N/A

DE : N/A

N/A ITEM DESCRIPTION UNITÉ QUANTITÉ QUANTITÉ PRIX MONTANT TOTAL NO DES ITEMS PRÉVUE EXÉCUTÉE UNITAIRE CALCULÉ В Equipements eaux EAU-Achat et réparation pompe et moteur - Enveloppe globale Global 1 1 41 833.00\$ 41 833.00\$ B-1 B-2 EAU- Achat et réparation d'équipements- Enveloppe globale Global 1 1 207 425.00\$ 207 425.00\$ EAU-Remplacement interrupteur de tranfert Global 119 535.00\$ 119 535.00\$ Station de pomapge de la 45e avenue 1 1 EAU-Génératrice et interrupteur de transfert -Global 142 884.00\$ 142 884.00\$ Station de pompage La Caisse 1 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

TOTAL NET: 511 677.00\$

Règlement 1978 VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ANNEXE B

